

La Commission européenne publie la liste des espèces invasives à combattre

LE MONDE | 13.07.2016 à 14h58 • Mis à jour le 14.07.2016 à 07h48 | Par [Nathaniel Herzberg](#)

Abonnez vous à partir de 1 € [Réagir](#) Classer

Partager (1 661) Tweeter

image: http://s2.lemde.fr/image/2016/07/13/534x0/4969045_6_1571_2016-07-04-3d1084f-22947-90r6w1_555a371c29a5be7fe68c95fbc5e8aeb0.jpg



La grenouille taureau et le ragondin, l'ibis sacré et le raton laveur, les deux « jussies », la jacinthe d'eau ou encore le myriophylle du [Brésil](#)... Après des mois d'attente, la Commission européenne a publié, mercredi 13 juillet, la liste des trente-sept « *espèces exotiques envahissantes* » contre lesquelles les Etats membres vont [devoir agir](#).

D'ici à vingt jours, les Vingt-Sept vont devoir [commencer](#) à [appliquer](#) le [règlement européen, officiellement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015](#), mais qui restait lettre morte faute de cibles établies, qui prévoit d'interdire l'importation, la vente, la reproduction, la [culture](#) ou l'élevage de ces animaux et végétaux qui menacent la biodiversité.

Lire notre enquête : [Espèces invasives : la guerre est déclarée](#)

La Commission l'a en effet souligné. Il ne s'agit pas de [déclarer](#) la guerre aux quelque 12 000 plantes, animaux, champignons ou micro-organismes installés sur le territoire européen sans

en [être](#) originaires. La plupart d'entre elles ne menacent aucunement la biodiversité – tomates, pommes de terre, vaches ou moutons ne manifestent aucun caractère expansif.

Coût de 12 milliards d'euros par an

Mais environ 15 % entrent [en compétition](#) avec les espèces allogènes et privent celles-ci de leurs [ressources naturelles](#) (nourriture, oxygène, lumière...), quand elles ne leur transmettent pas des maladies mortelles. Pour peu qu'elles disposent d'une forte capacité d'adaptation et d'une reproduction performante, elles peuvent [constituer](#) un réel danger.

La première menace à la biodiversité demeure la destruction que l'homme fait [subir](#) aux espèces sauvages, rappelle l'Union internationale pour la conservation de la nature, suivie par leur surexploitation (chasse, pêche). Mais les invasions biologiques occupent la troisième place dans ce triste [palmarès](#).

En outre, « certaines espèces de plantes et d'animaux peuvent [endommager](#) les propriétés, les récoltes et les moyens de subsistance, donc elles doivent être tenues à l'écart lorsque c'est possible, ou à défaut contrôlées, a déclaré le commissaire à l'[environnement](#), Karmenu Vella. Cela doit être réalisé à l'échelon européen, car ces espèces invasives ne s'arrêtent pas aux frontières. Et nous ne pouvons [ignorer](#) un phénomène qui nous coûte 12 milliards d'euros par an. »

Une facture particulièrement élevée, qui inclut à la fois les manques à [gagner](#) et les mesures d'ores et déjà [entreprises](#) par les Etats membres. La Commission, qui considère que huit nouvelles espèces menaçantes s'installent chaque année sur le continent, estime que d'ici à quatre ans les économies réalisées grâce au nouveau règlement dépasseront le coût des mesures à [entreprendre](#).

Longues tractations sur le choix des espèces

Quatorze espèces végétales, quatre d'écureuils et cinq d'écrevisses... La liste des trente-sept – dont vingt-deux installées en [France](#) – est longue. Elle couvre tous les milieux : l'eau, le ciel et la terre.

Elle n'a pourtant pas fait l'unanimité. En décembre 2015, le Parlement européen avait ainsi officiellement dénoncé la timidité de la Commission et lui avait demandé de [revoir](#) sa copie. Bruxelles a refusé. Il faut [dire](#) que son choix avait fait l'objet de longues tractations, chaque Etat souhaitant [défendre](#) ses intérêts propres.

Le [Danemark](#) est parvenu à [écarter](#) le vison américain du catalogue : certes, il menace le vison européen, mais il constitue un élément central de la prospère filière de la fourrure dans ce pays. De même, la [Hongrie](#) ne voulait pas [voir](#) inscrire le robinier faux-acacia, aussi important pour sa sylviculture que pour ses producteurs de miel. Elle a obtenu gain de cause.

La renouée du [Japon](#) a elle aussi été épargnée : plusieurs Etats membres ont fait [observer](#) que la plante était déjà si largement implantée qu'il était inutile de se [fixer](#) des objectifs ruineux, voire impossibles.

Les Etats membres ont aussi choisi de se [limiter](#) aux espèces menaçantes pour la biodiversité. Le moustique tigre – vecteur de la dengue, du chikungunya et de Zika – ou l'ambrosie à feuilles d'armoise, responsable de terribles allergies, ne figurent pas sur la liste.

Lire aussi : [Les « Aedes », moustiques à haut risque](#)

Aussi envahissants soient-ils, ils ne semblent pour l'heure pas [mettre](#) en péril d'autres espèces animales ou végétales. « Cette première liste sera amendée, a précisé le commissaire européen à

l'environnement, *et des travaux ont déjà commencé afin de [prendre](#) en compte certains cas épineux.* » Le règlement prévoit en effet une mise à jour dans six ans.

Des programmes de détection précoce dans les ports et les aéroports vont donc devoir être rapidement mis en place. Les animaleries et les magasins de plantes seront surveillés, mais aussi les zoos et autres cirques qui présentent au public certains des animaux visés.

Des opérations d'éradication seront lancées, lorsque c'est possible ; à défaut, de gestion et de contrôle. Ce qui pourrait se [révéler](#) parfois délicat. Si personne n'ira [manifester](#) pour défendre le frelon asiatique, l'élimination de l'adorable raton laveur ou de certains écureuils qui gambadent dans les parcs européens risque, elle, de ne pas [passer](#) inaperçue.

Lire aussi : [Le raton laveur, sympathique mais destructeur](#)

Les 37 espèces indésirables

Voici la liste des 37 espèces exotiques envahissantes contre lesquelles les pays de l'Union européenne vont devoir prendre des mesures de protection et de lutte. En italique, les espèces présentes en France.

Végétaux

Baccharis à feuilles d'arroche, berce de Perse, berce Sosnowski, cabomba de Caroline, faux arum, grand lagarosiphon, grande camomille, hydrocotyle fausse-renoncule, jacinthe d'eau, jussie à grandes fleurs, jussie rampante, kudzu, myriophylle du Brésil, renouée perfoliée.

Animaux terrestres et amphibiens

Coati roux, écureuil à ventre rouge, écureuil fauve, écureuil gris, grenouille taureau, ibis sacré, mangouste de Java, muntjac de Reeves, ragondin, raton laveur, tamia de Sibérie, tortue de Floride.

Oiseaux et insectes

Corbeau commun (ou corneille de l'Inde), érisma rousse, frelon asiatique, ibis sacré.

Poissons et crustacés

Ecrevisse américaine, écrevisse de Californie, écrevisse de Louisiane, écrevisse des marais, écrevisse virile, perche soleil, pseudorasbora.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2016/07/13/la-commission-europeenne-publie-la-liste-des-especes-invasives-a-combattre_4969046_1652692.html#hSPLADAf1xS4rIDC.99